

## **RÈGLEMENT - TIRAGE DU JEU FÊTE DU COMMERCE**

1/ La **FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES UNIONS COMMERCIALES D'INDRE-ET-LOIRE (FDUC)** ayant son siège social au 1 Rue Schiller BP 80415 37204 TOURS, représentée par ses co-présidents Nadia LORILLARD MALBEC et Luc BROCHAIN, organise dans le cadre d'une opération de promotion commerciale dénommée « **LA FÊTE DU COMMERCE EN TOURAINE** » en partenariat avec la CCI Touraine (Comité Organisation Coupe du Monde 2023), un jeu gratuit, sans obligation d'achat, **du Vendredi 08 Septembre 2023 au Samedi 28 Octobre 2023 inclus**.

2/ Les participants ayant répondu correctement aux questions seront sélectionnés par tirage au sort, celui-ci devant avoir lieu le **Lundi 6 Novembre 2023 à 11 heures** dans les locaux de la **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE TOURAINE** en présence de **membres du bureau de la FDUC**, ainsi que la présence d'un huissier de justice.

3/ Le tirage au sort portera sur les lots à gagner désignés à l'article 6 du présent règlement.

4/ Peuvent participer à ce jeu concours sans obligation d'achat, toutes les personnes majeures. Ce jeu n'est pas ouvert aux salariés et aux membres de la famille des commerçants et artisans participants. Un seul bulletin par famille, par commerçant et artisan sera accepté. Ne peuvent participer à ce tirage au sort les personnes et les membres de leur famille ayant participé à l'élaboration du présent règlement.

### **5/ La participation au jeu concours s'effectue uniquement sur internet**

**<https://fduc37/jeux2023/>**. Il est possible de retrouver ce lien sur le site internet de la FDUC, sur nos réseaux sociaux ( Facebook et Instagram) et en scannant le QR-Code de l'affiche officielle de la Fête du commerce 2023.

Chaque questionnaire de participation comprend le nom, le prénom, l'adresse postale (non obligatoire), le numéro de téléphone, l'adresse e-mail des participants, une seule réponse à chaque question du quiz. L'omission d'un seul de ces éléments entraînera l'annulation de la participation.

## 6/ Liste des lots :

- **Un Voyage à Dublin de 4 nuits sur place pour 2 personnes**
- **Un repas et une nuit pour deux personnes dans un relais Château d'Indre-et-Loire**
- **Entrées offertes par le château de Villandry**
- **Entrées offertes par le château le Riveau**
- **Entrées offertes par le Zoo de Beauval**
- **Entrées offertes par le Zoo de la Flèche**
- **Entrées gratuites (enfants) pour le Safari train offertes par La Réserve de Beaumarchais à Autrèche**
- **Entrées offertes par la Vallée Troglodytique des Goupillières**
- **Un bon Bistrot Spa offert par le Château de Belmont**
- **Deux soins de 3 heures offerts par le Château de Belmont**
- **Deux Touraine Chèques-Cadeaux de 50,00€ offerts par la FDUC**
- **Deux bouteilles de champagne grande réserve offerte par le Crédit Mutuel**
- **Un stylo Roller noir mat offert par le Crédit Mutuel**
- **Une planche apéritif bois et ardoise offerte par le Crédit Mutuel**
- **Une cafetière noire Essenza Nespresso offerte par le Crédit Mutuel**
- **Un set à pizza planche en bois + roulette offert par le Crédit Mutuel**
- **Une plancha Teppanyaki offerte par le Crédit Mutuel**
- **Une crêpière offerte par le Crédit Mutuel**
- **Un set 6 mini woks et crêpière offert par le Crédit Mutuel**
- **Cinq sacs « polochon » offerts par la Banque Populaire**

Ces lots ne pourront en aucun cas être échangés contre un autre lot ou sa valeur pécuniaire.

7/ Il sera procédé au tirage au sort des lots gagnants dans les conditions suivantes : Chaque questionnaire sera vérifié afin qu'il réponde aux conditions de participation et d'exactitude des réponses.

Pour chaque lot, un seul questionnaire sera tiré au hasard dans l'urne.

8/ Les noms des gagnants paraîtront par voie d'affichage au siège de la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES UNIONS COMMERCIALES D'INDRE-ET-LOIRE et au siège de chaque union commerciale participante.

Les gagnants seront informés par mail ou par téléphone dans les quarante-huit heures du tirage.

Les lots seront remis lors de la cérémonie des vœux de la FDUC, en début d'année 2024 ( la date et le lieu seront communiqués ultérieurement).

En cas d'absence des gagnants lors de la remise des lots, ces derniers seront tenus de venir récupérer leur lot sous un délai de 30 jours maximum, à la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE TOURAINE sise 1 Rue Schiller BP 80415 37204 TOURS, sinon leur lot restera définitivement acquis à la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES UNIONS COMMERCIALES D'INDRE-ET- LOIRE.

9/ Les gagnants s'engagent à accepter que leur nom soit affiché et dévoilé, que son image soit utilisée par la Fédération Départementale des Unions Commerciales d'Indre-et-Loire, les unions commerciales participantes et dans le cadre de toute information diffusée par la presse locale ou régionale.

10/ Le simple fait de participer au jeu et au tirage au sort implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Un exemplaire du présent règlement sera remis gratuitement à toute personne en formulant la demande auprès de la Fédération Départementale des Unions Commerciales d'Indre-et-Loire.

Un exemplaire du présent règlement sera affiché au siège de la Fédération Départementale des Unions Commerciales d'Indre-et-Loire et dans chaque siège de chaque union commerciale participante.

Le présent règlement est consultable sur le site Internet de la FDUC à l'adresse : <https://fduc37.fr/>

11/ Tout participant s'engage à renoncer à tout recours contre la Fédération organisatrice.



12/ Tous les cas non prévus seront tranchés par les dirigeants de la Fédération Départementale des Unions Commerciales d'Indre-et-Loire souverainement. Celle-ci se réserve en outre le droit d'interrompre, voire d'annuler purement et simplement le présent jeu, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent sans que les participants puissent prétendre à quelque indemnité que ce soit.

13/ Une fois le jeu concours achevé, la Fédération Départementale des Unions Commerciales d'Indre-et-Loire s'engage à détruire les informations nominatives figurant sur le site de participation.

Fait à TOURS, le 31/08/2023